**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ORDINAIRE du 19 février 2021**

**Présents** : Françoise Beuret, Françoise BARTHOULOT, Ludovic BARTHOULOT, Emmanuel BOITEUX, Julie Bonvalot, Pascal BONVALOT, Patrick PEGEOT, Lionel PREUD’HOMME, Thierry Rigoni, Hervé ROY.

**Absente excusée** : Laure CHARDON

**Secrétaire de la séance** : Emmanuel BOITEUX

Convocation du9 février 2021

M. Franck VUILLEMAIN, Président de la CCPM, a présenté au Conseil Municipal le Pacte de Gouvernance et le projet de PLUi.

**Approbation du compte-rendu de séance du 29 janvier 2021**

Les membres présents n’ont rien à modifier sur le compte-rendu.

**pacte de gouvernance**

Le Pacte de gouvernance est un document de gestion de la CCPM qui permet et précise certaines conditions :

* Réunir la conférence des maires,
* Confier, à une ou plusieurs communes membres, la création et la gestion d’équipements et de services relevant des attributions de l’EPCI,
* La création de commissions spécifiques,
* La création de conférences territoriales des maires,
* La délégation, au Maire d’une commune membre, de la gestion d’infrastructures ou de bâtiments communautaires,
* Les orientations en matière de mutualisation de service,
* Les objectifs en matière d’égale représentations des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance de l’EPCI.

**Avis unanime**

**Modification des statuts de la CCPM**

Afin de permettre à la CCPM de se voir confier, à titre gratuit, la fonction de coordonnateur de groupement de commandes pour le compte des commandes membres, il convient de modifier l’article « Appui aux communes membres ».

**Accord à l’unanimité**

**Bâtiment de Courcelles**

Une évaluation par le Notaire de Baume-les-Dames a été faite, dans le cadre d’une éventuelle vente.

Le conseil Municipal demande une deuxième évaluation.

**Sécurité routière à Châtillon**

Plusieurs riverains ont signalé des vitesses excessives sur le secteur.

Un contact sera pris auprès de la DDT afin de connaitre les diverses actions possibles afin de garantir la sécurité des riverains.

Proposition d’installer un panneau « sens interdit – sauf riverain » chemin de Grivey.

**Admission en Non-Valeurs**

La Trésorerie de Maiche demande au conseil municipal d’accepter une Non-Valeurs d’un montant de 105.00€ (cent-cinq €uros).

Après que les diverses tentatives de récupération de la somme demandée n’ont pu aboutir.

Le Conseil municipal, l’exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

* Accepte la prise en charge de la somme de 105.00 € en Non-Valeurs
* La somme de 105.00 € sera prévue au budget principal, compte 6541.

**Accord à l’unanimité**

**décisions ne donnant pas lieu à délibération**

* **Eglise** : demande d’un devis pour un détecteur de monoxyde de Carbone.
* **Bouchage des trous** : Le Conseil souhaite ne pas passer par la Communauté de Communes pour cette prestation si cela est possible.
* **Raccordement de la propriété de M. BOUTEILLE à Chatillon** : La conduite d’eau n’arrive pas jusqu’à sa propriété. Le dossier est transmis au service Eau et Assainissement de la CCPM.